selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Deltamethrin (1%) Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSE

Industrie Nord 1

6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attent

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux/ du visage.

Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: deltaméthrine (ISO)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 6328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile de soja	8001-22-7 232-274-4	Aquatic Chronic 4; H413	>= 50 - < 70
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1 606-010-00-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 ———————————————————————————————————	>=1-<3
deltaméthrine (ISO)	52918-63-5 258-256-6 607-319-00-X	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361fd STOT SE 3; H335 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central, Système immunitaire) STOT RE 1; H372 (Système nerveux central) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 5328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):
1.000.000
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique):
1.000.000

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ce produit contient un pyréthroïde.

L'intoxication par un pyréthroide ne doit pas être traitée de la

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Composés de brome

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

> Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec-

Éviter le rejet dans l'environnement.

tion de l'environnement

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-

dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés

avant de les remettre.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Huile de soja	8001-22-7	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
	Information su de lésions du		VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre
		VLE (poussières inhalables)	20 mg/m3	CH SUVA
	Information su de lésions du		VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre
Cyclohexanone	108-94-1	VME	25 ppm 100 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Insti- tut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	50 ppm 200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta-			

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 6328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

	née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		STEL	20 ppm 81,6 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	10 ppm 40,8 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
deltaméthrine (ISO)	52918-63-5	TWA	15 μg/m3 (OEB 3)	Interne
	Information supplémentaire: DSEN, Peau			
		limite d'essuyage	100 µg/100 cm ²	Interne

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil- lonnage	Base
Cyclohexanone	108-94-1	1,2- cyclohexanediol total: 100 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		1,2- cyclohexanediol total: 0.86 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	СН ВАТ
		cyclohexanol total: 12 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	СН ВАТ
		cyclohexanol total: 0.12 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	СН ВАТ

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Cyclohexanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	10 mg/m3

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 6328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

		1	systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	20 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	5 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	1 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Aigu - effets systé- miques	1,5 mg/kg p.c./jour
Myristate d'isopropyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	23,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	33 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,79 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	16 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Cyclohexanone	Eau douce	0,356 mg/l
	Eau douce - intermittent	3,23 mg/l
	Eau de mer	0,036 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,69 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,269 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,328 mg/kg
		poids sec (p.s.)
Myristate d'isopropyle	Sédiment d'eau douce	1,44 mg/kg
	Sédiment marin	1,44 mg/kg
	Sol	20 mg/kg

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte). Minimiser la manipulation ouverte.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez

des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel Gants résistant aux produits chimiques

Remarques

Prévoir deux paires de gants.

Protection de la peau et du

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

corps

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas Protection respiratoire

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387

Filtre de type Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur iaune

Odeur Donnée non disponible

Seuil olfactif Donnée non disponible

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,85 - 0,95 g/cm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies : Inhalation

d'exposition probables Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Cyclohexanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 1.000 - 2.000 mg/kg

deltaméthrine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 66,7 mg/kg

DL50 (Rat): 9 - 139 mg/kg

DL50 (Souris): 19 - 34 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,8 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 2.000 mg/kg

DL50 (Rat): > 800 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 2,5 mg/kg

Voie d'application: Intraveineux

DL50 (Souris): 10 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cyclohexanone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

deltaméthrine (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Cyclohexanone:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

deltaméthrine (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cyclohexanone:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

deltaméthrine (ISO):

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition: DermaleEspèce: HumainRésultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cyclohexanone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le

rongeur (cellule germinale) (in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

deltaméthrine (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Réparation de l'ADN Système d'essais: Escherichia coli

Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Concentration: LOAEL: 20 mg/kg

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Composants:

Cyclohexanone:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif

deltaméthrine (ISO):

Espèce : Souris, mâle et femelle Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 104 semaines

NOAEL : 8 Poids corporel mg / kg LOAEL : 4 Poids corporel mg / kg

Résultat : positif

Organes cibles : Ganglions lymphatiques

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 2 années Résultat : négatif

Espèce : Chien, mâle et femelle Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 1 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cyclohexanone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

deltaméthrine (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois

générations Espèce: Rat

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 50 Poids cor-

porel mg / ka

Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité., Toxicité em-

bryo-fœtale.

Remarques: Toxicité importante révélée lors des essais

Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Développement précoce de l'embryon: LOAEL: 84 - 149 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité., Toxicité em-

bryo-fœtale.

Type de Test: Fertilité Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: LOAEL: 1 Poids corporel mg / kg Symptômes: Incidences sur la fécondité.

Organes cibles: Testicules

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement

Espèce: Souris

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Toxicité pour le développement: LOAEL: 1 Poids corporel mg

Résultat: Malformations squelettiques. Remarques: Toxicité maternelle observée.

Type de Test: Développement

Espèce: Rat, femelle

Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel

Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœ-

tus.

Type de Test: Développement

Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 16 Poids corporel

Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœ-

tus.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Composants:

Cyclohexanone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

deltaméthrine (ISO):

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

deltaméthrine (ISO):

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Système nerveux central, Système immunitaire

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huile de soja:

Espèce : Rat

NOAEL : 4.000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 h

Cyclohexanone:

Espèce : Rat

NOAEL : 143 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

deltaméthrine (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1 mg/kg LOAEL : 2,5 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles : Système nerveux Symptômes : Hyperexcitabilité

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: 5.1 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Espèce : Rat LOAEL : 3 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 2 wk / 5 d/wk / 6 h/d

Symptômes : Irritation locale, irritation des voies respiratoires

Espèce : Chien

NOAEL : 0,1 mg/kg

LOAEL : 1 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles : Système nerveux

Symptômes : Dilatation de la pupille, Vomissements, Tremblements, Diar-

rhée, Salivation

Espèce : Rat

NOAEL : 14 mg/kg

LOAEL : 54 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 91 jr

Organes cibles : Système nerveux

Espèce : Souris LOAEL : 6 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 12 Sem.

Organes cibles : Système immunitaire

Symptômes : effets sur le système immunitaire

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cyclohexanone:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

 $0,\overline{1}$ % ou plus.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

deltaméthrine (ISO):

Inhalation : Symptômes: irritation des voies respiratoires, Vertiges,

Sueurs, Migraine, Nausée, Vomissements, anorexie, Fatigue, picotement, Palpitations, Vue brouillée, Contraction muscu-

laire

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau, Erythème, prurit, Migraine,

Nausée, Vomissements, Vertiges, picotement, Sueurs, Contraction musculaire, Vue brouillée, Fatigue, anorexie, Réac-

tions allergiques

Ingestion : Symptômes: douleurs musculaires, Petites pupilles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Cyclohexanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 527 - 732

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 800 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50b (Chlamydomonas reinhardtii (algues vertes)): 32,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlamydomonas reinhardtii (algues vertes)): 3,56 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

deltaméthrine (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 0,00048 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00039

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,0037 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0035 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Gammarus fasciatus (Amphipode)): 0,0003 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 9,1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,000022 mg/l Durée d'exposition: 36 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

NOEC: 0,000017 mg/l Durée d'exposition: 260 ir

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,0041 µg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1.000.000

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Cyclohexanone:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

deltaméthrine (ISO):

Stabilité dans l'eau Hydrolyse: 0 %(30 jr)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Huile de soja:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 4

Remarques: Calcul

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Cyclohexanone:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,86

deltaméthrine (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 1.800

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4,6

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

deltaméthrine (ISO):

Répartition entre les compar- : log Koc: 7,2

timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(deltaméthrine (ISO))

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(deltaméthrine (ISO))

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(deltaméthrine (ISO))

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(deltamethrin (ISO))

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(deltamethrin (ISO))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version [5.1 2

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)
nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date of 28.09.

Date de révision: Numéro de la FDS: 28.09.2024 6328844-00012

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

11.09.2020

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
Acide acétique: Annexe 2.12 Générateurs d'aérosols

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation profes-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 5328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

sionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables. Toxique en cas d'ingestion. H301 Nocif en cas d'ingestion. H302 H312 Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. H315 Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318 Provoque une sévère irritation des yeux. H319 Toxique par inhalation. H331

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœ-

tus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

tion.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 5328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommanda-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Deltamethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.1 28.09.2024 6328844-00012 Date de la première version publiée:

11.09.2020

tions des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange: Procédure de classification:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR